



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

2020-2024



Actualisation du Plan 2013-2017

Sommaire

Introduction

I. Présentation et diagnostic général de la délinquance sur le département de la Haute-Saône

A. Bilan de Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2014-2017

B. Diagnostic de la délinquance en Haute-Saône

II. Plan d'action pluriannuel 2020-2024

A. Les mesures proposées au Plan Départemental de la Délinquance

1. Mesure départementale n°1 : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention de la délinquance
2. Mesure départementale n° 2 : Les personnes vulnérables : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
3. Mesure départementale n° 3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
4. Mesure départementale n° 4 : Vers une gouvernance renouvelée et efficace.

B. Fiches actions

▪ Axe 1

- Fiche n°1 : Identifier les facteurs de fragilité
- Fiche n°2 : Structurer le réseau associatif concourant à la prévention
- Fiche n°3 : Utiliser la mesure pénale comme vecteur d'insertion
- Fiche n°4 : Soutenir la parentalité et renforcer la prévention primaire

▪ Axe 2

- Fiche n°5 : Renforcer la lutte contre les violences intrafamiliales par l'accompagnement et la prévention
- Fiche n°6 : Soutien aux personnes vulnérables et handicapées
- Fiche n°7 : Lutte contre les addictions

▪ Axe 3

- Fiche n°8 : Démarches participatives
- Fiche n°9 : Groupes de partenariat opérationnel (GPO)
- Fiche n°10 : Vidéoprotection

▪ Axe 4

- Fiche n°11 : Équipe volante
- Fiche n°12 : Stratégie intercommunale
- Fiche n°13 : Comité de financeurs
- Fiche n°14 : Groupes de travail au sein du CDPD
- Fiche n°15 : CLSPD/CISPD restreints – cellules de veille
- Fiche n°16 : Charte de confidentialité

Signatures

INTRODUCTION

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 se caractérise par un soutien accru aux acteurs locaux de la prévention et une meilleure définition des publics et territoires cibles. Elle a vocation à améliorer l'accompagnement et la prise en charge tant des victimes que des auteurs d'actes de délinquance.

Elle s'articule en quatre axes : les jeunes, les personnes vulnérables, la population, la gouvernance, et propose 40 mesures pour permettre l'élaboration d'un plan départemental répondant aux besoins du territoire.

Elle vise tout d'abord à mieux identifier les jeunes susceptibles de basculer dans la délinquance, mieux les sensibiliser, ainsi que leur entourage et la communauté éducative, et améliorer la prise en charge de ceux présentant un risque de récidive, notamment par l'accompagnement et l'insertion. Elle se donne l'objectif de mieux identifier les personnes vulnérables, notamment les personnes âgées, en situation de handicap, femmes victimes de violences, mineurs et de renforcer leur prise en charge tant par les forces de sécurité que les professionnels de santé et des affaires sociales. Elle souhaite promouvoir la population comme acteur de prévention de la délinquance, en promouvant la participation et la médiation, en rapprochant les différents acteurs (FSI, services de secours, police municipale, population) avec la police de sécurité du quotidien (PSQ) et en développant une culture commune autour des questions de sécurité. Enfin, elle recherche une amélioration de la gouvernance des mécanismes de prévention de la délinquance en confortant notamment le rôle du maire et en redynamisant les conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD).

Le présent plan de prévention de la délinquance en Haute-Saône présente des mesures concrètes et adaptées aux spécificités du département, qui seront mises en œuvre d'ici 2024.

Rappel de la méthodologie d'élaboration du plan avec groupes de travail partenariaux associant services, élus, etc piloté par la Préfecture, le Procureur, la ville de Vesoul et la gendarmerie.

Ces actions se traduisent par 19 fiches-actions permettant de mettre en œuvre le plan départemental de manière efficace et partenariale. Ce plan, à la fois ambitieux et pragmatique, se caractérise par une approche résolument opérationnelle. Il vise notamment à renforcer l'opérationnalité des instances de prévention de la délinquance en favorisant les groupes de travail spécialisés et en facilitant le partage d'informations. Il se donne pour objectif d'améliorer la connaissance partagée des différents aspects de la délinquance, notamment chez les jeunes, de mieux la prévenir et d'apporter une prise en charge adaptée aux victimes. Il fait enfin le choix d'accroître l'implication de la population dans la production d'une sécurité partagée, via la participation citoyenne et la vidéoprotection. C'est l'opportunité d'approfondir la coopération entre les services de l'État, élus et associations et d'améliorer le quotidien des Haut-Saônois.

Présentation et diagnostic général de la délinquance sur le département de la Haute-Saône

A. Bilan de Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2014-2017

Le précédent plan départemental réalisé en lien avec le Conseil Départemental et le Procureur de la République avait défini des mesures fortes, d'une part pour renforcer la coordination entre les acteurs de la prévention en amont et pour améliorer l'accompagnement et la prise en charge de personnes confrontées à la délinquance. Il s'articulait en trois axes :

- **la délinquance des jeunes** : identification des différents acteurs du territoire, développement de l'accompagnement des parents et mise en place de mesures de réinsertion ;
- **les violences faites aux femmes** : renforcement des actions de coordination et de formation des différents acteurs, développement de l'information et la prévention notamment en milieu scolaire ;
- **la tranquillité publique** : amélioration de la coordination des acteurs, poursuite du développement de la vidéoprotection, des actions de prévention et poursuite du déploiement du dispositif voisins vigilants dans certaines communes.

Afin de lutter contre les violences faites aux femmes, le plan départemental 2014-2017 a ainsi défini des actions pour prévenir les comportements sexistes en milieu scolaire et pour renforcer le lien entre les services médicaux et les services de sécurité. Pour renforcer la tranquillité publique, le plan de prévention a également décidé d'accroître le volume et la qualité de la vidéoprotection. Ce plan s'est notamment traduit par la mise en œuvre de la police des sécurités du quotidien et la relance des conseils locaux et intercommunaux de prévention de la délinquance.

Axe 1 Stratégie de mobilisation pour les jeunes exposés à la délinquance	Axe 2 Stratégie de mobilisation pour la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales et pour l'aide aux victimes	Axe 3 Stratégie de mobilisation pour l'amélioration de la tranquillité publique
<ul style="list-style-type: none"> - améliorer la coordination et le travail partenarial entre les acteurs de la prévention de la délinquance juvénile - engager une réflexion sur le principe de réparation et la citoyenneté avec les mineurs primo-délinquants - accompagner les parents en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer la coordination des acteurs et des dispositifs existants - Réaliser un travail éducatif très en amont et dans tous les milieux - faciliter le signalement des violences auprès des forces de l'ordre 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer la coordination des acteurs - poursuivre le développement de la vidéoprotection - renforcer les dispositifs de médiation

B. La délinquance en Haute-Saône et son évolution

La Haute-Saône est un département où la délinquance est assez faible avec des taux en légère baisse. Elle est composée de 5 aires urbaines représentant 26 % de la population avec 50 % d'actes de délinquance commis. 60 % de la délinquance est commise par des personnes de moins de 40 ans dont 80 % de sexe masculin.

Le bilan de la délinquance en Haute-Saône est globalement positif. La Haute-Saône est le 8^e département le plus sûr en matière de crimes et délits et les atteintes aux biens sont en diminution : - 2,3 % en 2019, -17 % en 2020. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique connaissent également une légère diminution (-1,7 % en 2019, - 1,5 % en 2020). On relève toutefois une croissance des escroqueries et infractions économiques et financières (+5 % en 2019, +19,6 % en 2020) et une variation irrégulière des infractions révélées par l'action des services. Les cinq principales aires urbaines du département (Vesoul, Héricourt, Lure, Gray, Luxeuil-les-bains) représentent environ 28 % de la population du département mais concentrent près de 47 % des atteintes aux personnes.

Les dispositifs de prévention existants sont dimensionnés et efficaces : les acteurs de la prévention se coordonnent de manière régulière pour prévenir ou traiter les problèmes relatifs à la délinquance. Ainsi, le département compte quatre CISPD et un CLSPD qui se réunissent au moins une fois par an. La ville de Luxeuil-les-Bains dispose d'un coordinateur de CLSPD qui assure la mise en œuvre des décisions prises en format plénier. Quatre villes du département disposent également d'un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD), piloté par le parquet. Les groupes de partenariat opérationnel ou cellules de veilles contribuent à résoudre les problèmes relatifs à la tranquillité publique et relevant de l'infra-pénal.

Le déploiement et la croissance des effectifs de la police municipale dans certaines villes du département s'accompagne d'une bonne coordination avec les forces de l'ordre.

La population est impliquée de manière croissante dans la prévention de la délinquance, notamment grâce aux dispositifs de participation citoyenne et des voisins solidaires et vigilants. De nombreuses actions de prévention sont conduites en milieu scolaire, notamment via le centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF70). Des actions de prévention grand public sont menées, notamment avec le concours de la gendarmerie et des jeunes du SNU.

La prévention de la délinquance demeure toutefois perfectible. En premier lieu, il est nécessaire de mieux identifier les phénomènes et victimes de délinquance pour apporter une meilleure prise en charge. En deuxième lieu, il convient d'impliquer la population et de favoriser une protection renforcée par les outils numériques. En troisième lieu, il est possible de mieux coordonner les acteurs de la prévention de la délinquance et de faciliter le partage d'information. Enfin, il importe de faciliter l'accès aux droits et aux dispositifs d'accompagnement pour les personnes confrontées à une situation de délinquances.

Plan d'action pluriannuel 2020-2024

A. Les mesures proposées au Plan Départemental de la Délinquance

1 - Mesure n°1 : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention de la délinquance.

▪ Diagnostic des problématiques liées à la prévention de la délinquance et des dispositifs de prévention existants

Les jeunes demeurent vulnérables face à la délinquance qui prend de nouvelles formes.

- 35 % des auteurs de faits délictueux commis en Haute-Saône entre 2019 et 2020 ont entre 10 et 25 ans. La délinquance touche ainsi plus particulièrement les jeunes et les jeunes adultes. Dans ce cadre, on observe une croissance des atteintes aux personnes (+4,5 % par an en moyenne entre 2017 et 2020) et des infractions liées à l'usage de stupéfiants (+10,5% par an entre 2017 et 2019).
- On relève des violences chez les jeunes, notamment dans le cadre scolaire ou dans le prolongement du cadre scolaire. On note une importance de la violence physique et verbale en milieu scolaire, tant à l'égard des élèves que des enseignants. 125 signalements au titre de l'article 40 du code de procédure pénale ont été effectués en 2019 et 61 en 2020. Parmi eux, 50 % relevaient de faits de violences physiques ou verbales et 18 % relevaient de la cyberviolence. Le harcèlement scolaire prend de l'ampleur et fait l'objet de signalements réguliers. Le cyberharcèlement prolonge et amplifie le phénomène de harcèlement. Des violences physiques, notamment sexuelles, sont également en augmentation en milieu scolaire
- La crise sanitaire contribue à l'isolement des jeunes et au délitement du lien social. Elle accroît le risque de troubles comportementaux et d'exposition à la délinquance.

Les dispositifs de prévention de la délinquance chez les jeunes sont importants mais des marges de progrès demeurent.

- La prévention primaire à destination des jeunes est importante et diversifiée. Le centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) propose ainsi des interventions auprès des jeunes dès le plus jeune âge : éducation à la vie affective et sexuelle au primaire, collège et lycée, intervention auprès de groupes de garantie jeunes ou dans les points habitats jeunes, auprès des jeunes enfants. Une politique ambitieuse de lutte contre le décrochage scolaire est menée dans le département.
- Le tissu associatif joue un rôle majeur dans la prévention de la délinquance. Les associations sportives ou culturelles favorisent l'intégration sociale des jeunes en donnant un cadre et une structure. Plusieurs associations jouent un rôle primordial dans la prévention et la prise en charge des jeunes confrontés à la délinquance : prévention primaire, accès au droit, hébergement, réinsertion. Toutefois, des jeunes rencontrent des difficultés pour faire valoir leurs droits et bénéficier d'une prise en charge adaptée et il est parfois difficile de se repérer dans le dense maillage associatif ce qui peut se traduire par une prise en charge mal adaptée. Dans ce cadre, il convient de structurer l'accès à l'information et de promouvoir un fonctionnement des associations en réseau.
- La prévention des situations problématiques se caractérise par un engagement des collectivités, associations et services de l'État mais demeure perfectible :
 - Les moyens de préventions de la délinquance pour le parquet sont les mêmes que pour la délinquance en général. Ils s'appuient sur des partenariats avec les collectivités locales qui apportent des remontés d'informations sur des dossiers ou des thèmes particuliers.
 - La mise en place des groupements locaux de traitement de la délinquance (GLTD), de groupes de travail dans le cadre des conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance (CISPD/CLSPD) et des groupes de partenariats opérationnels (GPO) au

niveau des villes du département permettent un suivi et la prise des mesures face aux situations préoccupantes.

- Le partage d'information entre les services pourrait gagner en efficacité afin de permettre un traitement judiciaire des situations problématiques.
- Le recours aux travaux d'intérêt général (TIG) pour les primodélinquants pourra être renforcé, le nombre d'heures de TIG réalisées étant passé de 9 000 en 2010 à 2000 en 2020.

Fiches	Axe SNPD	Pilotage
<p>Fiche n°1 :</p> <p>Identifier plus précocement les facteurs de fragilité des jeunes</p>	<p>Axe 1</p> <p>Les jeunes : agir plus tôt et alors plus loin dans la prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies - PJJ - DSDEN - Forces de sécurité intérieure - CLSPD/CISPD
<p>Fiche n°4 :</p> <p>Systématiser la nomination d'un référent de parcours</p>	<p>Axe 1</p> <p>Les jeunes : agir plus tôt et alors plus loin dans la prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Délégué du Procureur - Associations - Mairies - Conseil Départemental
<p>Fiche n°11 :</p> <p>La période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)</p> <p>Fiche n°13 :</p> <p>Le TIG dans l'insertion</p> <p>Fiche n°14 :</p> <p>La justice restaurative</p>	<p>Axe 1</p> <p>Les jeunes : agir plus tôt et alors plus loin dans la prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Agence du TIG - Mairies - PJJ - CIDF - UDAF 70
<p>Fiche n°5 :</p> <p>Le conseil pour les droits et devoirs des familles</p>	<p>Axe 1</p> <p>Les jeunes : agir plus tôt et alors plus loin dans la prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parquet - Mairies - DSDEN - PJJ

2. Mesure n°2 : Les personnes vulnérables : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

Diagnostic des problématiques liées au repérage et à la prise en charge des personnes vulnérables

Une offre conséquente d'accueil et d'accompagnement des personnes vulnérables est déjà mise en place sur le département notamment pour les femmes et les enfants victimes de violence intrafamiliales mais aussi des dispositifs d'accueil des victimes :

- **En matière de prévention**, de nombreuses actions de sensibilisation sont conduites en milieu scolaire, notamment par le CIDFF, des stages de formation au repérage des violences sexuelles et sexistes et à la prise en charge des victimes sont dispensés par des agents publics et des actions de prévention en milieu ouvert sont conduites par le groupement de gendarmerie départementale (distribution de sachets de pharmacie et de violentomètres par les gendarmes et les jeunes du SNU).
- **En matière de coordination des acteurs**, un réseau efficace piloté par la déléguée départementale aux droits des femmes permet de lutter contre les violences faites aux femmes et un plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes a été élaboré. Un poste de référent violences conjugales, co-financé par le FIPD, a été créé FIPD.
- **En matière de prise en charge et d'accompagnement des victimes**, le dispositif EVVI assure la protection des personnes les plus vulnérables. Le centre AUVIV propose des stages d'accompagnement des victimes et une prise en charge d'auteurs de violences intrafamiliales.

Cependant compte tenu du caractère rural du département, il est difficile d'assurer un accompagnement adapté notamment pour les personnes vulnérables âgées et en situation de handicap mais aussi les personnes en situation d'isolement et de décrochage social. La Haute-Saône est un département vaste et rural où les victimes peuvent rencontrer des problèmes de mobilité, de parfois encore de manque de connexion internet et d'accès aux différents services publics.

Des pistes d'amélioration doivent être conduites telles que :

- **En matière de prévention** : approfondir la prévention primaire des violences sexuelles et sexistes par des interventions en milieu scolaire notamment en collège et lycée, développer les démarches d'information et de sensibilisation dans les lieux d'accueil au public ou dans l'espace public et former davantage d'agents publics en charge de l'accueil à repérer les victimes et à les orienter vers un accompagnement adapté ;
- **En matière de coordination des acteurs** : mettre en place un réseau de soutien aux personnes vulnérables âgées et en situation de handicap via des démarches de proximité à l'instar de permanences d'aides aux victimes afin d'aller vers ces acteurs vulnérables et de rompre l'isolement. Mettre en place un protocole de définition du profil d'une personne vulnérable pour une meilleure identification des victimes notamment les victimes invisibles ;
- **En matière d'accompagnement** : amélioration des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge des victimes en matière de santé (formations aux psychiatres et personnel soignant pour la prise en charge des victimes et la gestion du traumatisme), des actions de sensibilisation auprès de l'Éducation Nationale, le renforcement du poste de référent des violences intrafamiliales et du dispositif d'intervenant social dans les gendarmeries et les commissariats, le renforcement du dispositif Téléphone Grave Danger (TGD) et les solutions d'hébergement des victimes de violences avec le financement de nouveaux TGD et l'amélioration de l'offre d'hébergement des victimes de violences en augmentant la capacité d'accueil à la SAFED le développement des lieux d'écoute pour les victimes ;

• **En matière de prise en charge médicale** : création d'un parcours de prise en charge et d'une offre de soin pour les personnes souffrant d'addiction en proposant des consultations médicales auprès du centre médico-psychologique afin de proposer différentes offres de soin contre l'addiction, création d'actions de communication avec des intervenants d'Addiction France dans les centres d'accueil du département, offre de formation aux intervenants sociaux et interventions dans les lycées et collèges pour présenter le problème de l'addiction et ses conséquences sur la santé et la vie sociale et professionnelle.

Fiches	Axe SNPD	Pilotage
<p>fiche n°5 :</p> <p>Renforcer la lutte contre les violences intrafamiliales par l'accompagnement et la prévention</p>	<p>Axe 2</p> <p>Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parquet - Préfet - ARS - Police et gendarmeries - Associations d'aides aux victimes - Acteurs du champ médico-social
<p>fiche n°6 :</p> <p>Soutien aux personnes vulnérables et en situation de handicap</p>	<p>Axe 2</p> <p>Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies - Conseil Départemental - Préfet - Parquet - Coordinateurs CLSPD/CISPD
<p>fiche n°7 :</p> <p>Lutter contre les addictions</p>	<p>Axe 2</p> <p>Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger</p>	<ul style="list-style-type: none"> - France Addictions - ARS - Associations - Mairies - Conseil Départemental - Parquet

3. Mesure n°3 : Une sécurité, par la population, pour la population avec la population et les édiles

• Diagnostic de la délinquance sur le département de la Haute-Saône

Le département compte 539 communes dont 6 villes principales à savoir Vesoul, Héricourt, Lure, Gray, Luxeuil-les-Bains et Saint-Loup/Semouse, le département étant à dominante rurale, la délinquance est présente partout, à différents niveaux mais n'épargnant aucune zone.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place par la gendarmerie pour informer et faire participer la population à la prévention de la délinquance :

- création d'une page « Facebook » pour la Gendarmerie et la Police ;
- création de plusieurs applications pour smartphone telles que « Panneau Pocket », « SMS Maire », l'alerte « SMS Commerçants, réseau « FLAME » dans le secteur isolé des 1000 étangs;
- mise en place du dispositif « Participation citoyenne » ;
- déploiement de la vidéoprotection ;
- participation citoyenne aux différents CLSPD ;
- organisation mensuelle de groupes de partenariat opérationnel (GPO) sur la circonscription urbaine ;
- mise en place d'une convention « Voisins solidaires » sur certaines communes de l'agglomération de Vesoul .

Toutes ces mesures ont montré leur efficacité, certaines demandant à être davantage renforcées telles que :

- les dispositifs «Participation citoyenne » et Voisins solidaires » par le biais des conseils communautaires ;
- le déploiement de la vidéoprotection sur les points de passage importants et dans les communes grâce aux subventions de l'État ;
- la participation de la population aux travers des CISPD, CLSPD et aux GPO ;
- présentation de la nouvelle application « SMS Maire » remplaçant le dispositif « Panneau Pocket ».

Fiches	Axe SNPD	Pilotage
<p>fiche n°28 : « La vidéoprotection »</p>	<p>Axe 3 La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maires - Gendarmerie nationale - Police nationale - Référents sûreté - Population
<p>fiche n°24 : Promouvoir les démarches participatives</p> <p>fiche n°27 : Le schéma local de tranquillité publique</p>	<p>Axe 3 La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies - Coordinateurs CLSPD/CISPD - Associations - Conseils citoyens - Gendarmerie nationale - Police nationale
<p>fiche n°31 : Les groupes de partenariat opérationnel (GPO)</p>	<p>Axe 3 La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies - Police nationale - Gendarmerie nationale - Coordinateurs CLSPD/CISPD
<p>fiche n°26 : Connaître les forces de sécurité intérieure</p>	<p>Axe 3 La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies - Directeurs des Établissements scolaires - SDIS - Police/Gendarmerie nationale

4. Mesure n°4 : Vers une gouvernance renouvelée et efficace

Enjeux liés à la gouvernance sur le département

La gouvernance de la prévention de la délinquance s'articule autour des dispositifs suivants :

- **Conseil départemental de prévention de la délinquance** : il réunit les acteurs de la prévention de la délinquance dans le département afin de fixer les grandes lignes de la prévention de la délinquance.
- **Conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD)** : il existe 5 CLSPD/CISPD (Vesoul, Gray, Luxeuil-les-Bains, Lure et Héricourt) dans les cinq plus grandes villes qui se réunissent au moins une fois par an. Ce format de dialogue élargi est pertinent pour définir et conduire des actions de prévention adaptée aux problématiques locales.
- **Groupes de partenariat opérationnel** : mis en œuvre dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, les GPO réunissent des acteurs de terrain autour de problèmes de sécurité de quartier. Ces formats opérationnels se caractérisent par leur efficacité.
- **Groupe de traitement de lutte contre la délinquance** : à l'initiative du Procureur de la République, les GLTD réunissent les acteurs du traitement de la délinquance afin de résoudre des situations individuelles posant problème. En Haute-Saône, il existe trois GLTD (Vesoul, Gray et Luxeuil-les-Bains).
- **Financements** : le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIDPR) et le fonds de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) financent les projets des associations et collectivités prévenant la délinquance et les addictions notamment chez les jeunes et personnes vulnérables.
- **Partenariats** : convention partenariale conclue entre Habitat 70 et la préfecture afin de prévenir la délinquance.
- **Outils** :
 - zones de vidéoprotection établies par les communes permettant de réduire les incivilités dans les quartiers définis et ainsi augmenter le taux d'élucidation des infractions.
 - Généralisation de l'utilisation d'une fiche de diagnostic recensant les problèmes de délinquance et de sécurité routière permettant l'extension des dispositifs de vidéoprotection en lien avec les référents sûreté ;
 - Renforcement de la coordination entre la police municipale et la gendarmerie ou police nationale.

La gouvernance de la prévention de la délinquance peut être améliorée selon les pistes suivantes :

- Mise en place de groupes de travail au sein du Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance (CDPD) avec pour objectif d'assurer la déclinaison de la stratégie de prévention de la délinquance en actions opérationnelles.
- Développer des cellules d'échanges thématiques en format restreint au sein des CLSPD/CISPD et mettre en place une charte de confidentialité appropriée afin de garantir des échanges efficaces.
- Création d'un comité des financeurs afin d'accroître les synergies entre les sources de financement au service de projets structurants et d'éviter les effets saupoudrage.
- Mettre en place d'actions de formation sur le champ de la délinquance et de la radicalisation afin de former les acteurs locaux .

Fiches	Axe SNPD	Pilotage
fiche n°12 : Équipe volante	Axe 4 Le territoire : vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace	- Préfet - Procureur de la république - L'ensemble des acteurs pouvant siéger au CDPDR
fiche n°13 : Stratégie intercommunale	Axe 4 Le territoire : vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace	- Préfet - Procureur de la république - Collectivités territoriales - CAF
fiche n°14 : Comité de financeurs	Axe 4 Le territoire : vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace	- Mairies - Services de l'État - Coordonnateur CLSPD/CISPD - Procureur de la République
fiche n°15 : Groupes de travail au sein du CDPD	Axe 4 Le territoire : vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace	- Mairies - Préfecture - Services communaux et intercommunaux - Coordonnateur CLSPD/CISPD - Procureur de la République
fiche n° 16 : CLSPD/CISPD restreint-cellules de veille	Axe 4 Le territoire : vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace	- Préfet - Conseil Départemental - Procureur de la république - Ensemble des acteurs pouvant siéger au CDPDR

Identifier les facteurs de fragilité

Diagnostiques/contats

Les difficultés que les jeunes rencontrent dans leur parcours scolaire et professionnel ou dans leur vie personnelle et familiale peuvent les rendre vulnérables à la délinquance. A ce titre, les situations de fragilité doivent pouvoir être mieux identifiées et suivies.

→ Points forts

La situation du département en matière de délinquance permet un traitement à maille fine et qualitatif des situations problématiques, ce qui permet d'investir davantage dans la prévention et le suivi des cas en infra-pénal.

→ Points faibles

- L'identification des symptômes et facteurs de fragilité des nouvelles formes de délinquance demeure limitée.
- Le partage d'information entre élus, associations et services de l'État apparaît insuffisant.

Objectifs et actions

Identification et suivi des jeunes exposés à la délinquance grâce à :

→ à la création d'un task-force « jeunes » au sein de chaque CISPD/CLSPD, présidée par le maire et rassemblant l'Éducation Nationale, les associations sportives ou culturelles, le Conseil Départemental, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la gendarmerie ou la DDSP. Elle identifiera et suivra les jeunes en situation de vulnérabilité et coordonnera les acteurs locaux afin d'offrir une prise en charge adaptée en matière sociale, éducative et professionnelle et si nécessaire pénale

→ au développement de formations à l'identification et à la prise en charge de nouvelles formes de délinquance, tout particulièrement le cyberharcèlement.

Champs concernés par l'action

Pilotes : mairies pour la task force « jeunes », gendarmerie pour les formations.

Principaux partenaires :

- Éducation Nationale

- Forces de sécurité intérieure
- Parquet
- Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Associations pour la mise en œuvre de la task force « jeune »
- Associations de parents d'élèves
- Associations dans le cadre de la lutte contre le cyberharcèlement

Mise en œuvre

→ Convocation de CLSPD au deuxième semestre 2021 et création d'une task force.

Le task force a vocation à se réunir quatre fois par an sous la direction du maire. Cette task force permettra d'échanger au sujet de situations individuelles critiques ou à risque, dans le respect du secret partagé propres aux CISP/CLSPD permis par la loi du 5 mars 2007.

→ Formations à l'identification des nouvelles formes de délinquance juvénile de l'Éducation Nationale et des services communaux.

Notamment le cyberharcèlement, par le groupement de gendarmerie, au bénéfice du personnel de l'éducation nationale et des services communaux.

Financements susceptible d'être sollicités

Les actions de formation de la prévention des nouvelles formes de délinquance pourront être cofinancées par des financements FIPD. Il sera également possible de faire intervenir des spécialistes, notamment des associations engagées dans la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement.

Calendrier

• 2ème semestres 2021

- Réunion des taskforces « jeunes » dans le cadre des CLSPD/CISP
- Lancement d'actions de formation aux nouvelles formes de délinquance avec les associations de parents d'élèves

• Annuellement

- 4 réunions des taskforces « jeunes »
- Maintien des actions de formation aux nouvelles formes de délinquance

Structurer le réseau associatif concourant à la prévention

Diagnostiques/contats

Il existe de nombreuses associations concourant à l'insertion socio-culturelle ou professionnelle des jeunes ou oeuvrant à la prévention de la délinquance. L'information des bénéficiaires et la coordination des acteurs apparaissent insuffisantes.

→ Points forts

Un maillage associatif dense et de qualité, tant en matière de prévention que d'accompagnement est présent sur le département.

→ Points faibles

L'identification des symptômes et facteurs de fragilité des nouvelles formes de délinquance demeure limitée.

Le partage d'information entre élus, associations et services de l'État apparaît insuffisant.

Objectifs et actions

Doubler le nombre de jeunes pris en charge par des dispositifs locaux de prévention de la délinquance notamment grâce à :

→ la rédaction d'un guide présentant les différentes associations selon un classement thématique, diffusé à l'ensemble des mairies, centre socio-culturels et à l'éducation nationale.

→ la mise en place d'une plateforme d'échange à destination des associations au sujet des bonnes pratiques en matière d'insertion sociale et de prévention de la délinquance.

Champs concernés par l'action

Pilote : Parquet (délégué du Procureur)

Autres acteurs : associations volontaires, mairies, conseil départemental.

Mise en oeuvre

• 4ème trimestre 2021

- Diffusion du guide
- Création de la plateforme

• Annuellement

- Mise à jour du guide
- Amélioration de la plateforme en fonction de l'évolution de délinquance

Utiliser la mesure pénale comme vecteur d'insertion

Diagnostiques/contats

→ Points forts

Le TIG est un facteur d'insertion socio-professionnel qui permet la lutte contre la récidive. La société civile forte par son implication renforce ainsi le rôle d'insertion du TIG permettant l'acquis d'expérience professionnelle pour le condamné et devient pour lui une étape de retour à l'emploi.

→ Points faibles

Il est constaté depuis plusieurs années sur le département la diminution du nombre d'heures de TIG exécutés avec un réseau partenarial peu diversifié représenté pour 80 % par des collectivités territoriales. Les postes TIG sont peu diversifiés, majoritairement orienté vers des travaux d'entretien d'espaces verts. La mobilité est également un facteur de difficulté du public placé sous-main de justice en Haute-Saône.

Objectifs et actions

Des actions utilisant la mesure pénale comme vecteur d'insertion sont à mettre à place telles que :

- assurer le suivi des jeunes ayant bénéficiés de TIG
- diversifier les partenariats pour la mise en œuvre du TIG en sollicitant davantage les services de l'État et les établissements publics
- diversifier les postes TIG individuel existants (animation, administratif, aide à la personne, restauration,...)
- renforcer la formation des tuteurs de TIG pour favoriser l'encadrement des jeunes et un véritable retour d'expérience de la part des tuteurs, valorisable par la suite dans le cadre de leur accompagnement
- favoriser le déplacement des personnes placées sous main de justice par la promotion de partenariats entre le SPIP et la PJJ et les opérateurs de transport, notamment la région.

Champs concernés par l'action

- Agence du TIG
- PJJ
- Mairies
- Référent territorial du TIG/ATIGIP

- SPIP
- Responsables des structures de TIG
- Institutions

Mise en oeuvre

- Développer le suivi post-TIG avec les partenaires participant à l'insertion dans le cadre du déploiement du travail d'intérêt général par l'agence du TIG
- Dynamiser et renforcer le réseau partenarial du TIG
- Favoriser le prononcé des peines du TIG et leur mise à exécution par le SPIP et la PJJ

Financements possibles

Actions de financement auprès du FIPD, du ministère de la Justice, des collectivités territoriales et des associations habilités.

Calendrier

• 2ème semestre 2021

- mise à jour et développement du partenariat TIG
- fluidifier la mise à exécution des TIG et leur prononcé par la Juridiction

• À partir de 2022

- développer les possibilités de mise en oeuvre des parcours de TIG adaptés aux besoins d'insertion des personnes placées sous-main justice

Soutenir la parentalité et renforcer la prévention primaire

Diagnostiques/contats

Plusieurs associations à destination des jeunes sont présentes sur le département de la Haute-Saône.

→ Points forts : les actions de prévention à destination des jeunes sont nombreuses et approfondies, à tous les âges et dans le cadre scolaire comme périscolaire.

→ Points faibles : les familles peuvent évoquer des difficultés à exercer leur autorité ou à bénéficier des prises en charge adaptées.

Objectifs et actions

→ Mise en place d'un conseil des droits et devoirs des familles consacré à l'exercice des responsabilités à l'échelle municipale, proposant un accompagnement des parents si cela est nécessaire. Il permet au maire d'intervenir en direction des familles en examinant les mesures d'aides de l'exercice des responsabilités susceptibles d'être proposées et d'informer les professionnels de l'action sociale

→ Mobilisation du protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents (GPDS) établi par l'éducation nationale

→ Proposition de stages de responsabilité parentale avec l'UDAF70 et le CIDFF dans le cadre de l'alternative aux poursuites.

Champs concernés par l'action

Responsables : mairies, éducation nationale.
Acteurs : mairies, parquet, PJJ, UDAF70, CIDFF.

Mise en oeuvre

→ Création d'un conseil de droits et devoirs des familles par les mairies, identification des situations problématiques et proposition de dispositifs de soutien

→ Mise en oeuvre d'un calendrier de stages de responsabilité parentale

Financements

FIDP, crédits justice

Calendrier

4ème trimestre 2021: Mise en place des conseils

Annuellement: Réunion au minimum 1 fois/an des conseils des droits et devoirs des familles.

Renforcer la lutte contre les violences intrafamiliales par l'accompagnement et la prévention

Diagnostiques/contats

Sur le département de la Haute-Saône, le diagnostic fait état d'une augmentation des victimes présentant des troubles psychologiques et de plusieurs carences en mesure d'accompagnement et de prise en charge de victimes.

→ **Points positifs** : un réseau de lutte contre les violences faites aux femmes, rassemblement les services de l'État, forces de sécurité, personnel médical, associations et élus permet de prendre en charge et d'accompagner les victimes et de prévenir les faits de violence.

→ **Points négatifs** : il est possible d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violence en milieu médical comme dans les services de police et gendarmerie. La présence d'intervenants sociaux en commissariat et brigades de gendarmerie pourrait être renforcée, de même que l'accompagnement médical.

Objectifs et actions

→ **En milieu hospitalier** : renforcer la présence de lieux d'écoute et d'accompagnement et faciliter le dépôt de plaintes

→ **En gendarmerie et police** : améliorer les capacités d'écoute et d'orientation vers des dispositifs sociaux ou médicaux adaptés, notamment via un nouvel intervenant social en commissariat et brigade.

→ **Réaliser une cartographie des professionnels de santé** offrant une prise en charge adaptée

→ **Renforcer les démarches d'information et de sensibilisation dans les lieux d'accueil du public et dans l'espace public** : distributions de flyers dans les espaces communaux, messages d'information dans les lieux publics (panneaux d'affichage communes), généralisation et pérennisation des actions de sensibilisation grand public (sacs pharmacie, tickets de caisse et emballage).

Champs concernés par l'action

- **Actions en milieu hospitalier** : ARS
- **Actions dans les brigades de gendarmerie et commissariat** : Gendarmerie et police
- **Actions de sensibilisation** : déléguée départementale aux droits des femmes et de l'égalité
- **Autres partenaires** : collectivités, associations d'accompagnement et d'aide aux victimes, parquet, établissements de santé.

Financements possibles

Le co-financement d'un intervenant social et les actions de prévention peuvent être financées par le FIPD.

Calendrier

• 4ème trimestre 2021

- création de flyers et de documentation d'information et proposition de diffusion de messages d'information dans les lieux publics aux communes volontaires

• À partir de 2022

- Travail autour du continuum médico-social et médico-judiciaire : réaliser le bilan de l'accompagnement médico-social et médico-judiciaire en commissariat/gendarmerie et en hôpital et mise en place d'actions pour améliorer cet accompagnement, à articuler avec le plan de lutte contre les violences faites aux femmes.

- Recrutement d'un ETP supplémentaire pour les interventions sociales en commissariat ou brigade portant la mobilisation en Haute-Saône à 2 ETP.

Soutien aux personnes vulnérables et handicapées

Diagnostique/contats

La Haute-Saône ne bénéficie pas d'un réseau soutenu pour les personnes âgées et en situation de handicap. Celles-ci rencontrent des problèmes de mobilité qui les empêchent d'avoir accès au soutien dont elles ont besoin.

→ Points négatifs

Les personnes âgées et en situation de handicap ne connaissent généralement pas leurs droits et sont sous-informées des différents dispositifs d'accompagnement dont ils pourraient bénéficier. Cette catégorie de personnes représente en grande partie les victimes dites « invisibles ». Ces victimes qui sont difficiles à repérer.

Objectifs et actions

→ Création d'un réseau de soutien spécifique pour les personnes âgées ou en situation de handicap, comprenant le Conseil départemental, la MDPH, l'ARS, les forces de sécurité, les associations d'aide aux victimes.

→ Expérimenter la mise en place de permanences mobiles dans les zones isolées, avec la présence de la gendarmerie, du personnel médical d'association. Le réseau de soutien aux personnes âgées ou en situation de handicap pourra coordonner ce dispositif.

Financements susceptible d'être sollicités

FIPD, subventions de l'État et du Conseil départemental.

Calendrier

• 4ème trimestre 2021

- Création d'un réseau de soutien spécifique

• A partir de 2022

- Expérimentation de permanences itinérantes

Lutter contre les addictions

Diagnostique/contacts

Depuis plusieurs années le département est confronté à un nombre grandissant de personnes souffrant d'addictions à l'alcool et aux stupéfiants. La population touchée par ce phénomène est majoritairement marginale et logée dans des dispositifs d'accueil.

→ **Points forts** : les dispositifs d'accueil commencent à expérimenter des solutions telles que l'autorisation d'alcool dans les lieux d'accueil permettant ainsi une meilleure visibilité sur les hébergés et un meilleur contrôle des addictions

→ **Points faibles** : On constate un manque d'accompagnement et de prise en charge des personnes souffrant d'addiction : l'offre de parcours de soins adaptés très faible voire inexistante. Celles-ci sont exclues des dispositifs d'accueil et se retrouvent isolées.

Objectifs et actions

→ **Renforcement d'actions de communication et d'interventions** d'Addictions France en milieu scolaire et associatif, auprès des centres d'accueil et en pharmacie.

→ **Élargir l'offre de formation** pour la pré-prise en charge de personnes souffrant d'addiction aux intervenants sociaux, avec l'ARS et Addictions France.

→ **Assurer un suivi ciblé des personnes** : création d'un schéma de prise en charge et d'orientation des personnes souffrant d'addiction et coordination des acteurs de la prévention à l'échelle locale.

Acteurs

- Pilotes : Addictions France, mairies, ARS, Préfecture.
- Autres acteurs : AHSRA, Education nationale, associations de parents d'élève, police et gendarmerie.

Financement

MILDECA, FIPD, crédits du ministère de la santé.

• 2ème semestre 2021

- mise en place d'actions de communication contre les addictions et leurs effets
- création du schéma de prise en charge des personnes souffrant d'addiction

• A partir de 2022

- Renouvellement des actions de formations
- Réactivation du réseau pour communiquer sur les effets de l'addiction
- formations pour la prise en charge de personnes souffrant d'addiction

Démarches participatives

Diagnostiques/contats

Des dispositifs ont déjà été mis en place sur quelques communes du département.

→ Points forts

Chaque commune dispose d'un référent sécurité police ou gendarmerie qui lui est propre. En zone Gendarmerie le dispositif « Participation citoyenne » est mis en place alors qu'en zone Police il s'agit du dispositif « Voisins solidaires ». Il existe également des applications numériques via les réseaux sociaux.

→ Points faibles

Les dispositifs ne sont pas assez connus, il conviendrait de les faire connaître davantage pour impliquer la population davantage. Par ailleurs, peu de communes ayant souscrit aux dispositifs font de remontées pour les améliorer. Une meilleure appropriation de ces outils est donc nécessaire.

Objectifs et actions

Associer la population aux actions des démarches participatives en vue du rapprochement entre les forces de sécurité intérieure dans le cadre de la police de sécurité du quotidien (PSQ).
Recréer le lien entre les habitants, les services de sécurité et les différents partenaires sociaux.

Champs concernés par l'action

- AMF/AMR
- Forces de sécurité
- Préfecture – Service des sécurités
- Référent sûreté Police/Gendarmerie

Mise en œuvre

- Développer les dispositifs de « Participation citoyenne » et « Voisins solidaires » et les applications numériques existantes
- Création du projet d'alerte SMS « DANGER70 »
- Utiliser les réunions de conseils communautaires pour informer les maires
- mise en place d'un schéma directeur pour cibler les mesures de prévention à long terme
- utilisation d'une fiche réflexe qui sera remise à chaque maire lors des conseils communautaires
- information relayée par les maires (rôle pivot)

Financements susceptible d'être sollicités

Prise en charge de ces différentes mesures par l'État.

Calendrier

• 2ème semestre 2021

- mise en œuvre des réunions informelles des conseils communautaires par l'AMF
- maquette fiche réflexe

Groupes de partenariat opérationnel (GPO)

Diagnostique/contacts

Le dispositif de groupe de partenariat opérationnel/groupe de contact existe sur cinq communes du département, avec un succès important.

→ Points forts : plusieurs réunions se sont tenues et ont permis de résoudre la moitié des problèmes remontés en matière d'incivilités.

→ Faiblesses : besoin d'accentuer la communication entre la population et les forces de l'ordre et identifier les référents communaux en le sensibilisant sur une charte de confidentialité.

Objectifs et actions

Créer une coordination entre les groupes de partenariat opérationnel et les groupes des CLSPD/CISPD dans le but de résoudre des problèmes de sécurité pour une tranquillité publique. Associer davantage la population pour l'identification et la résolution des problèmes. Établir un bilan des dispositifs actuels (CLSPD/CISPD et GPO) afin d'éviter les doublons pour ainsi optimiser la prévention de la délinquance.

Champs concernés par l'action

- Référents sûreté Police/Gendarmerie
- Préfecture – service des sécurités

Mise en oeuvre

- Relancer et étendre les groupes de partenariats au niveau des conseils communautaires tout en touchant la totalité de la population
- Cibler les bons partenaires sociaux pour le suivi de situations individuelles et les sources de nuisances (incivilités, conflits de voisinage ou intra-familiaux)
- Optimiser les structures déjà existantes
- Organisation de réunions entre la préfecture, les forces de sécurité intérieure et les différents partenaires

Calendrier

2ème semestre 2021

Vidéoprotection

Diagnostiques/contats

Le déploiement de la vidéoprotection en zone gendarmerie a permis de déployer plus de 380 caméras communales. En zone police, la vidéoprotection est assez bien déployée avec une vingtaine de caméras avec déport des images sur le commissariat.

- **Points forts :**
 - Le soutien des référents sûreté de la police et de la gendarmerie pour les diagnostics.
 - L'apport de la vidéoprotection qui permet aux enquêteurs de disposer d'images.
- **Points faibles :**
 - la méconnaissance des maires quant aux différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Objectifs et actions

La vidéoprotection doit continuer à être déployée, notamment sur des points de passages obligés pour les délinquants. Des installations sont à l'étude sur certaines zones urbaines ainsi que sur certaines communes.

Champs concernés par l'action

- Pilote : Gendarmerie, Police
- Autres acteurs : référents sûreté Police/Gendarmerie, AMF-AMRF ; Préfecture – service des sécurités

Mise en oeuvre

- **Recensement des 27 ponts présents sur la Haute-Saône** représentant des zones sensibles permettant de contrôler les arrivées/départs obligés par les délinquants
- **Communication via les conseils communautaires** dans le but d'informer les maires de la démarche du dispositif de vidéoprotection et des subventions possibles
- **Mise à jours via Synapse des systèmes de vidéoprotection** installés dans les communes
- **Mise en place du schéma directeur** priorisant l'installation de vidéoprotection

Financements

FIPD, DETR.

Calendrier

- **Automne 2021** : lancement des réunions informelles des conseils communautaires par l'AMF

- **A partir de 2022** : mise en place du schéma directeur

Stratégie intercommunale Équipe volante

Diagnostiques/contats

En matière de prévention de la délinquance, entre un CLSPD/CISPD réunissant plusieurs dizaines de personnes ou rien, le constat est qu'il manque la frappe chirurgicale qui permettrait notamment d'évoquer les situations nominatives librement afin de pouvoir apporter la meilleure réponse possible en matière de prévention sociale et primaire.

Objectifs et actions

La création d'une équipe volante doit permettre d'identifier les problématiques individuelles et de pouvoir apporter des solutions concrètes avec des moyens adéquats. Cette équipe volante pour avoir plusieurs thématiques comme :

- les soins psychiatriques/suivi psycho-social
- les mineurs
- la tranquillité publique (GPO)

Champs concernés par l'action

- Mairies
- Préfecture
- Membres invités par le Maire

Mise en oeuvre

- Constitution d'équipes volantes au sein de chaque CLSPD en fonction des problématiques identifiées
- Signature d'une charte de confidentialité par l'ensemble des participants
- Composition des réunions avec 5 à 6 partenaires associatifs ou institutionnels au plus

Stratégie intercommunale

Diagnostiques/contats

Le maire est le pilote de la politique de prévention de la délinquance. A ce titre, il anime et coordonne notamment les CLSPD. Toutefois, une articulation de la prévention de la délinquance entre le niveau communal et le niveau intercommunal permettrait de répondre plus efficacement aux problématiques posées par la délinquance en matière d'appui et d'ingénierie notamment.

Objectifs et actions

Les objectifs d'une stratégie intercommunale de prévention de la délinquance sont multiples :

- confier au niveau intercommunal les missions d'animation et de coordination assurant un appui et ingénierie au profit des communes dans le respect des prérogatives des maires
- promouvoir le niveau local comme le niveau pertinent des prises en charges individualisées.
- favoriser la coopération et la mutualisation des moyens au sein de l'intercommunalité notamment les missions de coordonnateur de CISP
- mettre en œuvre les 4 axes de la SNPD sur le territoire intercommunal et les décliner au niveau communal

Le coordonnateur de la stratégie de prévention de la délinquance a 5 missions/objectifs :

- animer les instances partenariales locales en matière de sécurité et de prévention de la délinquance
- animer le réseau des partenaires à travers des groupes de travail
- améliorer les prises en charge de situations individuelles repérées grâce au partage d'informations
- évaluer et impulser les actions retenues dans le cadre de la stratégie territoriale
- accompagner techniquement les acteurs de terrains dans la mise en œuvre des priorités de la prévention de la délinquance

Champs concernés par l'action

- Président de l'intercommunalité
- Élus locaux
- Parquet
- SPIP
- PJJ

Mise en oeuvre

→ Association de communes de taille plus réduite à une commune au sein d'un EPCI disposant d'un CLSPD

→ Mise en place de convention afin de mutualiser les moyens et les services de prévention de la délinquance

→ Élaboration d'un diagnostic par l'EPCI permettant un appui technique, l'organisation de formations et la coordination des actions de prévention

→ Recrutement d'un coordonnateur au titre de la prévention de la délinquance

→ Le coordonnateur doit devenir l'interlocuteur de proximité de l'autorité judiciaire et des services de justice

Financements susceptible d'être sollicités

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) peut intervenir pour le soutien au recrutement dans la phase d'amorçage et les actions de formation.

Comité de financeurs

Diagnostics/contats

De multiples financements de prévention de la délinquance existent, venant de plusieurs ministères et de collectivités territoriales. Le maire, pilote local de la prévention de la délinquance, n'a pas une vision d'ensemble des mécanismes de financements.

Les porteurs de projets potentiels n'ont donc pas forcément la visibilité adéquate, pour savoir à quels appels à projets répondre, et les actions de prévention de la délinquance seront soit non financées, soit mal financées.

Objectifs et actions

Trois objectifs sont retenus :

- **Associer l'ensemble des financeurs des actions mises en œuvre** dans le cadre de la stratégie de prévention de la délinquance : réunion des gestionnaires des crédits afin d'avoir une vision globale des financements existants
- **Assurer une meilleure visibilité des financements** : organiser la publicité des dispositifs existants de financements de prévention de la délinquance au plus grand nombre
- **Rationaliser le soutien financier** : assurer une meilleure articulation des financements engagés pour dépenser mieux.

Champs concernés par l'action

- Préfecture
- Collectivités territoriales
- Services de la justice
- Caisse d'Allocations Familiales

Mise en œuvre

- Large diffusion des appels à projets des crédits de prévention de la délinquance par les financeurs
- Privilégier les co-financements et assurer une cohérence des financements dans les différentes actions afin de rationaliser le soutien financier

Groupes de travail au sein du CDPD

Diagnostiques/contats

En Haute-Saône, le Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance (CDPD) est chargé de décliner la Stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNDP) par l'écriture du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD). Le dernier plan départemental couvrait l'exercice 2014-2017. Le CDPD ne semble pas s'être réuni depuis 2017. Il réunit une multitude d'acteurs venant de différents horizons (représentants des services de l'état, des collectivités territoriales et des associations). Ce format ne permet pas aux associations participantes d'échanger des informations opérationnelles et de proposer des solutions adéquates aux problèmes rencontrés.

Objectifs et actions

- Constitution de différents groupes au sein du CDPD afin de le rendre plus opérationnel et correspondant aux quatre axes du plan départemental pour assurer le suivi de sa mise en œuvre et des mesures correctrices à éventuellement déployer.
- Adaptation des différents axes de la stratégie nationale par les différents groupes aux réalités locales

Champs concernés par l'action

- Préfecture
- Groupes de travail du PDPD

Mise en œuvre

- réunion 1 fois par an des différents groupes de travail pour assurer un suivi des objectifs et des actions à mener sur le territoire

CLSPD/CISPD retreints-cellules de veille

Diagnostique/contats

Dans la prévention de la délinquance et de la radicalisation, il est important de détecter les premiers signes, que ce soit de délinquance primaire ou de pré-délinquance, les prémices d'une radicalisation comme les incivilités. Tous les acteurs doivent être formés, en particulier les acteurs sociaux, qui sont au plus près de la population au quotidien. Ce sont des sujets complexes à aborder.

Objectifs et actions

→ Former le plus grand nombre d'acteurs à la détection des premiers signes de délinquance et de la radicalisation

→ Assurer des formations régulières pour mettre à jour les connaissances et maintenir les compétences malgré le turn over des effectifs

Champs concernés par l'action

- Préfecture
- Collectivités
- Acteurs sociaux

Mise en oeuvre

→ Organisation de plusieurs sessions de formation chaque année

→ Créer un partenariat avec un organisme formateur (CIPDR ou organisme des forces de sécurité intérieure)

Financements susceptible d'être sollicités

→ FIPDR

Calendrier

Tout au long de l'année.

Charte de confidentialité

Diagnostiques/contats

Le Conseil Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD/CLSPD) constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune. Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques. Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité lorsque le maire et le préfet de département, après consultation du procureur de la République et avis du conseil, ont estimé l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion.

Le CLSP/CISPD est une instance réunissant une multitude d'acteurs avec un format ne permettant pas d'échanger des informations nominatives, de répondre concrètement aux problèmes posés et finalement n'assure pas un suivi de la prévention de la délinquance.

Objectifs et actions

- Mettre en œuvre des chartes de confidentialité permettant aux équipes volantes/groupes de travail de pouvoir évoquer des situations individuelles nominatives
- Définir en amont les thèmes retenus selon la problématique locale afin d'avoir des situations précises et des réponses adaptées.

Champs concernés par l'action

- Mairies
- Pilote de prévention de la délinquance au niveau local
- Participants aux équipes volantes ou groupes de travail des CLSPD/CISPD

Mise en oeuvre

- Mise en place d'une charte de confidentialité au sein des CLSPD/CISPD restreints

Vesoul, le 23/07/2021

Le Procureur de la République,

Emmanuelle DUPIC



La Préfète,

Fabienne BALUSSOU

A large, loopy handwritten signature in black ink, written over the name "Fabienne BALUSSOU". The signature is highly stylized and extends across the width of the name.